

SAINT-BEAUZIRE

Novembre 2016

INFORMATIONS MUNICIPALES

www.saint-beauzire.fr

EDITO du Maire **Jean-Pierre HEBRARD**



Le présent bulletin est essentiellement dédié aux informations municipales. Le prochain à paraître début 2017 sera consacré aux activités festives et associatives de l'année 2016 et à la présentation du budget 2017.

En matière budgétaire, les baisses conjuguées des dotations de l'Etat et de la Communauté de Communes qui sont détaillées dans les pages suivantes, ont rendu l'exercice 2016 particulièrement difficile. Comparativement à 2013 notre budget de fonctionnement a connu une baisse sans précédent de plus de 260.000 € ... Or, aucun renversement de tendance ne se profile pour les années à venir. **Il faudra donc faire moins avec beaucoup moins**, pour ne pas recourir fortement à l'impôt. Relevons que Saint-Beauzire est la seule commune à reverser une partie de ses taxes foncières à la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, soit 46.725 € pour 2016, aux termes d'une convention signée en 2013 et relative au Biopôle, alors même, que la commune a cédé gracieusement une partie des terrains pour cette opération dont 9,41 hectares en 2010. Ce reversement, compromet notre fragile équilibre budgétaire et ampute d'autant nos investissements déjà réduits au strict minimum. Le Conseil Municipal se prononcera prochainement sur la dénonciation de cette convention afin qu'elle ne perdure avec la nouvelle Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans.

L'exceptionnel poids des charges d'emprunts qui grève lourdement notre trésorerie, nous a contraints d'intervenir dans le courant de l'été auprès de la Préfecture pour accélérer un versement de crédits, et nous permettre de payer les salaires de nos employés. Aujourd'hui notre trésorerie a retrouvé un niveau acceptable. Pour la consolider, le Conseil Municipal a voté la vente de l'ancien poulailler Chalut pour permettre l'installation d'une entreprise (85.000 €), et celle d'une parcelle de terrain à Puy Chany (20.000 €). L'étude de la traversée d'Epinet a repris, avec une nouvelle équipe de techniciens du Conseil Départemental. Les solutions présentées antérieurement n'étaient pas satisfaisantes tant la contexture des lieux est complexe.

L'élaboration de la future Communauté de Communes qui regroupera 31 communes au 1^{er} janvier 2017 a demandé beaucoup d'énergie aux élus communautaires, tout comme la mise en chantier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) à échéance en 2019, avec au préalable l'élaboration du Programme Local d'Habitat (PLH) et du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Enfin tout au long de l'année, comme nous y étions engagés, nous nous sommes efforcés avec l'ensemble des personnels municipaux, à améliorer votre cadre de vie et votre quotidien.

Aujourd'hui, deux rendez-vous majeurs nous attendent avant la fin d'année : le repas des aînés, dimanche 11 et le marché de Noël, vendredi 16 décembre, nous espérons vous y retrouver nombreux et vous souhaitons dès à présent de très bonnes fêtes.

 **Mairie de Saint-Beauzire**

Tel : 04-73-33-92-59

Ouvert tous les jours : 10h-12h et 14h-18h

Sauf: lundi matin, samedi après-midi et les 1ers et 3èmes samedis matins de chaque mois.

Mail: saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

Sommaire

| | | |
|---|-----------------------------|----------------|
|  | BUDGET | 2 à 5 |
|  | CADRE DE VIE | 6 |
|  | VIE SCOLAIRE | 7 à 9 |
|  | VIE CULTURELLE | 10 à 12 |
|  | ETAT CIVIL | 13 |

BUDGET MUNICIPAL

| FONCTIONNEMENT | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES | BU 2016 voté | Réa au 29/09/2016 |
| Charges à caractère général | 531 383.12 € | 303 651.47 € |
| Charges de personnel | 678 010.00 € | 477 805.73 € |
| Opérations d'ordre entre sections | 18 834.00 € | 18 834.00 € |
| Autres charges de gestion courante | 238 904.00 € | 165 044.73 € |
| Virement à la section d'investissement | 149 329.62 € | 0.00 € |
| atténuation de produits | 19 500.00 € | 0.00 € |
| Charges financières | 80 260.00 € | 78 220.54 € |
| Dépenses imprévues | 0.00 € | 0.00 € |
| Charges exceptionnelles | 200.00 € | 0.00 € |
| TOTAL | 1 716 420.74 € | 1 043 556.47 € |
| RECETTES | | |
| Excédent fonctionnement | 225 671.02 € | 225 671.02 € |
| Atténuation de charges | 6 000.00 € | 12 979.94 € |
| Opérations d'ordre entre sections | 3 200.00 € | 3 118.30 € |
| Produits des services | 100 680.00 € | 60 568.25 € |
| Impôts et taxes | 989 851.72 € | 643 702.22 € |
| Dotations et participations | 320 778.00 € | 259 296.11 € |
| Autres produits gestion courante | 61 940.00 € | 48 103.94 € |
| Produits financiers | 0.00 € | 4.05 € |
| Produits exceptionnels | 8 300.00 € | 11 330.77 € |
| TOTAL | 1 716 420.74 € | 1 264 774.60 € |
| SOLDE FONCTIONNEMENT | 0.00 € | 221 218.13 € |

Le point de situation au 29 septembre 2016, montre que les réalisations sont conformes au budget voté et que le budget de fonctionnement est maîtrisé sur les 9 premiers mois de l'année. Le budget de fonctionnement devrait dégager un excédent en fin d'exercice, ce qui conditionnera les investissements 2017.

| EVOLUTION BUDGETAIRE | | | | |
|-----------------------------|----------------|----------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| BU | Fonctionnement | Investissement | Dotation Globale de fonctionnement | Dotation de solidarité communautaire |
| 2013 | 1 978 169,06 € | 2 103 131,22 € | 257 644,00 € | 125 378,54 € |
| 2014 | 1 805 590,89 € | 1 654 745,52 € | 242 215,00 € | 125 000,00 € |
| 2015 | 1 673 296,98 € | 979 253,77 € | 207 234,00 € | 129 551,96 € |
| 2016 | 1 714 820,74 € | 468 890,60 € | 173 453,00 € | 80 024,17 € |

Tout comme la région, le département et la communauté de communes, la commune subit de plein fouet, les baisses de dotations de l'Etat: Dotation Globale de fonctionnement et Dotation de solidarité communautaire. En fonctionnement, l'écart entre le budget de 2013 et celui de 2016 est de 263 348.32€ expliquant le faible montant des crédits d'investissement, ceux-ci, étant destinés, en majeure partie, au remboursement des emprunts.

LE BUDGET

| INVESTISSEMENT | | |
|--|---------------------|-----------------------------|
| DEPENSES | BU 2016 voté | Réalisé au 29/9/2016 |
| Remboursements d'emprunts | 337 407.00 € | 322 007.37 € |
| Travaux | 75 684.33 € | 43 922.06 € |
| Solde d'exécution d'investissement reporté | 27 860.29 € | 27 860.29 € |
| Opérations d'ordre (040) | 3 200.00 € | 3 118.30 € |
| Subventions d'équipements versées | 4 711.00 € | 4 710.55 € |
| Autres immobilisations financières | 31 808.00 € | 31 807.83 € |
| TOTAL | 480 670.62 € | 433 426.40 € |
| RECETTES | | |
| Virement de la section de fonctionnement | 149 329.62 € | 0.00 € |
| Dotations fonds divers(FCTVA,TLE + 1068) | 181 661.00 € | 178 850.72 € |
| Produits de cession | 75 000.00 € | 0.00 € |
| Opérations d'ordre | 18 834.00 € | 18 834.00 € |
| Subventions pour travaux | 55 846.00 € | 41 521.30 € |
| TOTAL | 480 670.62 € | 239 206.02 € |
| SOLDE D'INVESTISSEMENT | | -194 220.38 € |

Le solde d'investissement fait apparaître un déficit de 194 220.38 € au 29 septembre 2016. En effet, en recette ne sont pas encore réalisés: 75 000€ correspondant à la vente d'un terrain en vue de l'installation d'un cabinet dentaire et 149 329.62€ de virement de la section de fonctionnement qui le seront en fin d'exercice. Le budget d'investissement devrait être équilibré en fin d'exercice.

| REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS EN 2016 | | | |
|---|-------------|--------------------|------------|
| ETABLISSEMENTS BANCAIRES | | EPF SMAF | |
| Capital | Intérêts | Capital | Intérêts |
| 336 907,00 € | 76 000,00 € | 31 808,00 € | 4 260,00 € |
| 412 907,00 € | | 36 068,00 € | |
| 448 975,00 € | | | |

L'année 2016 est une année « record » en matière de Remboursement d'emprunt. En effet, la commune a remboursé un emprunt de courte durée de 200 000 €, relatif au chantier de l'école en sus des emprunts contractés précédemment.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

| | Encours de la dette | Encours par habitant | Annuité de la dette (capital) |
|-------------|----------------------------|---------------------------------|--|
| 2000 | 543 000 | 290 | 55 000 |
| 2006 | 657 000 | 351 | 65 000 |
| 2007 | 1 177 000 | 628 | 59 000 |
| 2011 | 1 188 000 | 554 | 110 000 |
| 2012 | 1 525 000 | 707 | 110 000 |
| 2013 | 1 848 000 | 862 | 145 000 |
| 2014 | 2 165 000 | 1 014 | 147 000 |
| 2015 | 2 106 000 | 986 | 215 000 |

**EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL
de 2013 A 2016**

| | Budget | CA réalisé |
|-------------|-----------|---------------------------|
| 2013 | 591 704 € | 571 482 € |
| 2014 | 671 435 € | 639 067 € |
| 2015 | 686 378 € | 631 804 € |
| 2016 | 678 010 € | 477 805 € (au 29/09/2016) |

Les frais de personnel ont connu un accroissement de 67 585 € entre 2013 et 2014 suite au développement des activités périscolaires, puis se sont stabilisés aux alentours de 640 000 €.

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| BUDGET COMMUNE | | | | |
| <i>CCA subv.normale</i> | 5 741,00 € | 5 741,00 € | 3 750,00 € | 4 650,00 € |
| <i>CCA subv.except.vigiles</i> | 200,00 € | 200,00 € | 900,00 € | 1 000,00 € |
| SOCIETE DE PECHE | 326,00 € | 326,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| APEL | 334,00 € | 334,00 € | 340,00 € | 340,00 € |
| TWIRLING | 811,00 € | 811,00 € | 820,00 € | 820,00 € |
| CLUB DE L'AMITIE | 1 204,00 € | 1 204,00 € | 1 210,00 € | 1 210,00 € |
| club amitié transfert téléphone | 147,00 € | | 0,00 € | 0,00 € |
| FJEP | 3 085,00 € | 3 085,00 € | 3 140,00 € | 3 140,00 € |
| <i>FJEP subv exceptionnelle</i> | | 50,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| FCPE | 390,00 € | 390,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| OGEC | 1 406,00 € | 1 558,00 € | 1 558,00 € | 1 850,00 € |
| <i>OGEC Subv exceptionnelle voyage</i> | | | 625,00 € | |
| SAPEURS POMPIERS | 938,00 € | 938,00 € | 940,00 € | 940,00 € |
| Jeunes Sapeurs Pompiers | 210,00 € | 210,00 € | 210,00 € | 210,00 € |
| CHASSE | 657,00 € | 657,00 € | 400,00 € | 400,00 € |
| dotation destruction nuisibles | | | 200,00 € | 200,00 € |
| TENNIS-LOISIRS | 1 996,00 € | 1 996,00 € | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| UNC | 253,00 € | 253,00 € | 260,00 € | 260,00 € |
| USSB | 2 465,00 € | 2 465,00 € | 2 500,00 € | 2 500,00 € |
| <i>USSB subvention exceptionnelle coupe de France</i> | | | 500,00 € | 0,00 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 153,00 € | 153,00 € | 170,00 € | 170,00 € |
| Commercants Artisans | 216,00 € | 216,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Club formateur Limagne | 258,00 € | 258,00 € | 350,00 € | 350,00 € |
| Festival BD en Limagne | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 1 000,00 € | 1 100,00 € |
| <i>Festival BD subv exceptionnelle</i> | | 500,00 € | 700,00 € | 700,00 € |
| Comice Agricole | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| TOTAL COMMUNE | 21 890,00 € | 22 445,00 € | 22 473,00 € | 22 740,00 € |

Les subventions aux associations sont maintenues à leur niveau antérieur malgré les baisses de dotations budgétaires de l'Etat.

Nos marges budgétaires étant très limitées nous réalisons peu de travaux d'investissement. Pour cette année nous avons priorisé la sacristie, ces travaux étant liés à l'aménagement du presbytère. Notre priorité est bien l'entretien et l'amélioration de notre commune. Pour ce faire nous avons renforcé notre équipe technique avec de nouvelles compétences. Certaines réalisations sont visibles (élagage -plantations –travaux de peinture-finition trottoir rue des Gages..) d'autres sont en cours : parking cimetière-espace container. Ensuite nous continuerons avec l'aménagement des jardins vers l'église et un rafraichissement de la halle.



Commerce et artisanat

Le marché du mercredi après-midi a pris enfin son envol avec l'arrivée de nouveaux commerçants. Dès 14h sous la halle: poissonnerie, fromagerie, pâtisserie, fruits et légumes se feront un plaisir de vous accueillir.

Un nouveau commerce M. Pizza s'est installé rue du Général de Gaulle et propose une carte remaniée avec un service à midi.

Agriculture

Le curage des fossés a débuté fin novembre dans le cadre d'un programme annuel du Syndicat Rive Droite de la Morge.

En ce qui concerne l'entretien courant des chemins: 9 camions de grave ont été mis à disposition des agriculteurs.

Les chemins de la Pégoire et de chez Legay feront l'objet d'une réfection complète en fin d'année.

Plus que jamais, l'éducation reste une préoccupation constante de notre équipe. C'est une volonté de conserver et de développer les services scolaires et périscolaires sur la commune. Ainsi nous devons constamment améliorer la qualité de ces deux services et contenir leurs coûts étant donné la baisse importante de moyens financiers de la commune, avec la volonté de ne pas augmenter nos tarifs péri-scolaires pour l'année 2016/2017.

La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ de la directrice, Mme Vandemoortele à qui nous souhaitons une bonne continuation et nous souhaitons la bienvenue au nouveau directeur, Mr Touzet.

Cette année 2016-2017, l'école de Saint-Beuzire accueille 166 enfants de la petite section au CM2.

L'équipe pédagogique :



| | | |
|-----------|----------------------------|-----------|
| PS : | Mme SIBAUD | 17 élèves |
| MS : | Mme GIRAUD | 23 élèves |
| GS : | Mme COPPERE | 23 élèves |
| CP : | Mmes MERLE et SCHACH | 23 élèves |
| CE1 : | Mme CALVE | 24 élèves |
| CE2/CM1 : | Mr TOUZET et Mme SCHACH | 28 élèves |

Rythmes scolaires et horaires:

Horaires de classe

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 à 11h45 /13h30 à 15h30

Mercredi :8h30 à 11h30

Garderie et étude

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 7h15 à 8h20/15h30 à 18h30

Mercredi : de 7h15 à 8h20 et de 11h45 à 12h30

L'étude a lieu tous les jours sauf le mercredi de : 17h15 à 18h

TAP

Lundi, mardi, jeudi : de 16h à 17h (gratuit)

Restauration scolaire 2016/2017

de 12h à 12h30: élèves de maternelle, CP, CE1 et CE2

de 12h40 à 13h10 :élèves de CM1 et CM2

T.A.P – garderie

Cette année, nous retrouvons la même équipe d'animateurs que l'année dernière au sein du service garderie et TAP. Pour des raisons professionnelles, Mme Morin Aurélie nous a quittés. Elle est remplacée depuis la rentrée par Mme Barroso Mélanie, éligible CAE, à qui nous souhaitons la bienvenue pour cette année scolaire.

Equipe du périscolaire :

Géraldine Grosos : Coordinatrice TAP
Nadège Dutheil : Coordinatrice remplaçante TAP
Marion Simsek : Animatrice TAP
Julie Benac : Animatrice TAP et ATSEM (12h/sem) en GS
Florence Cournaire : Animatrice TAP
Mélanie Barroso : Animatrice TAP

Les différents projets TAP pour cette année :

Activités sportives
 Jeux collectifs en extérieur
 Activités artistiques
 Atelier graff
 Atelier jardinage

C'est grâce au dynamisme de l'équipe périscolaire communale, ainsi qu'au savoir-faire des intervenants extérieurs, que les enfants peuvent participer à des activités enrichissantes et éducatives tous les lundis, mardis et jeudis pour l'année 2016-2017.

Chaque soir, 90 enfants fréquentent le service périscolaire, dont 54 sont inscrits aux TAPS et participent à des projets préparés par l'équipe et les intervenants extérieurs.

Ceux, inscrits en garderie, ont accès à la lecture, au dessin et à des jeux calmes.

Restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants des deux écoles. Les repas sont préparés sur place par du personnel municipal qualifié.

Nous souhaitons bonne continuation à Mme CHARMET Amélie qui pendant trois années a renforcé l'équipe du restaurant scolaire. Son contrat prenant fin au 31 août, nous l'avons remplacée par Mme LAURENT Sylvie à qui nous souhaitons la bienvenue.

Cette année nos enfants vont déjeuner dans une salle qui a été entièrement repeinte cet été, grâce aux agents municipaux. Je tiens au nom de tous les élus, à les remercier pour l'excellent travail de rénovation qu'ils ont réalisé au sein du restaurant et pour les aménagements effectués dans la cour du primaire et dans certaines salles de classe.

L'équipe du restaurant scolaire est composée de :

Mme GIDON Martine
Mme CRUZ Nathalie
Mme LAURENT Sylvie



Hall d'entrée du restaurant



Salle de restauration

Dépenses et recettes pour les temps scolaires et périscolaires 2016- 2017

| | DEPENSES | RECETTES réinvesties dans les TAP | |
|---|----------------------|--|--|
| Salaire personnel communal (ATSEM sur le temps scolaire) | 4 2648€ | | |
| Salaire personnel communal (garderie-TAP-étude) | 84 610€ | | |
| Salaire personnel communal (service cantine- surveillance cour) | 10 715€ | | |
| Salaire personnel communal cantine (préparation repas- logistique-ménage) | 61 560€ | | |
| Fournitures scolaires | 68€/enfant =11 220€ | | |
| Subvention communale pour les sorties scolaires (piscine-transport-entrée musée etc ...) | 37€ /enfant = 6 105€ | | |
| Fournitures (TAPS-garderie) | 1 660€ | Fonds d'amorçage versé par l'Etat = 50€/enfant = 8 250€ | Montant versé par la ligue contre le cancer =600€ |
| Interventions intervenants extérieurs pour TAP | 280€ | | |

Dépenses TAP pour 2015 /2016

Fournitures et matériel pour activités
Intervention des animateurs extérieurs à la commune
Salaire personnel communal

Dépenses TAP prévues pour 2016/2017

Fournitures et matériel pour activités
Intervention des animateurs extérieurs à la commune
Salaire personnel communal

Recettes TAP pour 2015/2016

Fond d'amorçage versé par l'Etat : 8200€.
Pour bénéficier de ce fond, la commission scolaire a été contrainte d'établir un PEDT (Projet Educatif Territorial) qui a été validé pour 3 ans, par les services de l'Education Nationale .

Versement de deux chèques de 300€, par la Ligue contre le cancer. Cette récompense est le résultat de la participation des enfants inscrits aux TAP au projet de la Ligue sur le thème « le sommeil ».

Recettes TAP pour 2016/2017

Fond d'amorçage versé par l'Etat : nous sommes actuellement en attente du versement qui est calculé au prorata du nombre d'enfants scolarisés à l'école (50€ enfant.)

Versement de deux chèques 250€ et 300€ par la Ligue contre le cancer. Cette récompense est le résultat de la participation des enfants inscrits aux TAP, au projet de la Ligue sur le thème de « l'environnement » Tous nos remerciements à la Ligue pour cette récompense. (achat de livres et matériel).

LA SOIREE « DEGUSTATION VIN » A FAIT LE PLEIN

La thématique du voyage qui nous a animé cette saison 2015-2016, se décline à l'infini et nous offre des angles d'approches riches et variés, parfois même insoupçonnés.

Après la musique et l'aventure en terre africaine, cette fois, c'est par le prisme de la terre et du vin que nous avons poursuivi notre périple. Chauvinisme mis à part, le retour à l'hexagone s'imposait.

Quel meilleur support en effet que le terroir et ses produits pour voyager.

L'atelier du 11 mars 2016, dirigé par Virginie IMBERT (VINPRO), et membre du club d'œnologie Les Papilles de CLERLANDE a conquis la cinquantaine d'inscrits.

Une sélection de 4 vins pour s'exercer aux techniques de la dégustation (examens visuels, olfactifs et gustatifs).

Un intervenant attentif aux questionnements de chacun, qui distille des consignes et conseils bienveillants.

Une ambiance joyeuse et décontractée.

Un buffet de qualité pour prolonger les échanges.

Un public qui en redemande, sans compter tous ceux qui n'ont pu profiter de ce moment en raison d'un nombre de participants nécessairement limité.

Pourquoi pas demain d'autres terroirs, d'autres crus. ?



A LA BIBLIOTHEQUE

LES ACCUEILS DE CLASSES 2015/2016

1) Bilan chiffré

Ces accueils ont pour objectif de contribuer à développer le goût de lire chez l'enfant qui est le bénéficiaire de cette activité dont les 3 buts principaux sont la lecture plaisir ou découverte, la manipulation des documents et l'appropriation des lieux et de leurs règles. (Manifeste de l'Unesco).

En 2015/2016 la bibliothèque a effectué **139** accueils de classes avec **2244** prêts :

5 classes de l'école publique :

PS – MS—GS/CP – CP/CE1 – CE2/CM2

4 classes de l'école St-Joseph :

TPS, PS, MS – GS, CP – CE et CM

| Ecole privée | Ecole publique |
|---|---|
| Maternelle : 76 | PS : 210 |
| GS/CP : 197 | MS : 496 |
| CE : 239 | GS/CP : 482 |
| CM : 190 | CP/CE1 : 302 |
| Total : 702 prêts et 87 accueils | CE2/CM2 : 52 Total : 1542 prêts et 52 accueils |

**Répartition sur 5 créneaux horaires
sur la journée du vendredi.
Réouverture au public à 16h30.**



2) Animations habituelles

- Vendredi 16 octobre : RT « Léon et son croco »
- Vendredi 17 décembre : Kamishibai
- Vendredi 04 mars : Exposition sur la BD
- Vendredi 18 mars : RT « 4 petits coins de rien du tout »
- Vendredi 08 avril : Kamishibai « le joueur de flûte »
- Vendredi 03 juin : Exposition sur le théâtre



L E V O T E D U P R I X



DES INCORRUPTIBLES

3) La BD expliquée aux jeunes écoliers



Le 29 avril, les élèves des classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 des deux écoles ont accueilli Tatiana DOMAS, auteur de BD jeunesse et d'albums. Au programme : examen et étude de planches originales, suivis d'une séance de dessin dirigé. De belles et surprenantes réalisations ! Cette 1^{ère} expérience d'accueil de classes commun aux deux écoles s'est révélée extrêmement riche pour les enfants comme pour les enseignantes. Tous aspirent à se retrouver et à échanger autour de projets concertés. (*Prix des Incorruptibles en 2017*)

L'ATELIER DES VACANCES d'Avril

« MARQUE TA PAGE »



Créer un marque page sur le thème de la BD : tel était l'objet de cet atelier destiné au 6-12 ans, organisé pendant les vacances de printemps. Deux heures de découpage, collage, et bricolage...



L'APRES-MIDI JEUX

Le réseau des médiathèque de la Communauté de Communes est intervenu pour la première fois dans le cadre des après-midis jeux le 25 août 2016. Cette animation a réjoui tant les enfants que leurs parents. Le jeu reste l'activité ludique intergénérationnel par excellence.



ET TOUJOURS

Le cercle des lecteurs : Que vous soyez inscrits **OU NON** à la bibliothèque, **REJOIGNEZ-NOUS** pour partager ensemble vos impressions sur les ouvrages que vous avez aimés ou détestés. Les dates de ces rencontres organisées une fois par trimestre sont consultables sur le site internet de la commune et à la bibliothèque. Il en est de même des synopsis des ouvrages sélectionnés par les participants.

Prochaine rencontre mardi 13 décembre.

Le prix Lucien-Gachon : **VOUS ETES INTERESSÉS** par la lecture de romans du terroir. Depuis 2008, l'Espace culturel a mis en place un comité de lecteurs **OUVERT A TOUS CEUX** désireux de participer au choix du lauréat. Ce prix récompense chaque année un ouvrage parmi les 6 sélectionnés qui aurait pu être apprécié de Lucien Gachon, écrivain-géographe aussi appelé « le pédagogue de la ruralité »



DU NOUVEAU

Le statut du personnel de la bibliothèque : ENFIN LA CLARIFICATION !

Depuis 2007 et dans le cadre du transfert partiel de la compétence « lecture publique » des Communes vers la Communauté de Communes, le personnel communal est mis à disposition du réseau communautaire pour ses missions relevant du réseau intercommunal des médiathèques, sans qu'aucune disposition contractuelle ni financière n'ait été prise entre les communes concernées dont SAINT BEAUZIRE et la Communauté de Communes.

Le Conseil communautaire a lancé la démarche de formalisation de la mise à disposition afin de clarifier juridiquement les relations EPCI/Communes, de fixer les relations financières et donner un cadre au fonctionnement actuel.

Plusieurs réunions de travail ont abouti à une mouture définitive de la convention.

Dès lors, **l'agent communal est mis à disposition de la communauté de communes à hauteur d'un pourcentage de son temps de travail**, ledit pourcentage pouvant être revu annuellement. **Ce temps de travail affecté est rémunéré par la communauté de communes.**

Cette convention est rentrée en application au 1^{er} novembre 2016.

Cette réorganisation du temps de travail, ne sera pas sans conséquence sur les plages d'ouverture de l'Espace culturel.

Nouveaux horaires

Suite au passage de l'agent à un temps partiel, les horaires d'ouverture au public de l'Espace culturel se trouvent modifiés, **depuis le 1^{er} octobre 2016**. Celui-ci est désormais fermé le **jeudi après-midi**.

Mardi : 10 h-12 h/15 h-18 h 30
Mercredi : 10-12 h/14 h-18 h 30
Vendredi : 16 h 30-18 h 30
Samedi : 10 h-12 h



Ils sont arrivés

| | |
|------------------------|---------------------|
| SANCHEZ Lucas | le 3 décembre 2015 |
| ROMAGNAT Axel | le 16 décembre 2015 |
| ROINARD Louise | le 22 décembre 2015 |
| BARRET Lyam | le 3 février 2016 |
| CARRIERE Lyam | le 20 mars 2016 |
| LEMAIRE Gabriel | le 20 avril 2016 |
| GUIN Eléa | le 4 mai 2016 |
| SALAT Lola | le 6 mai 2016 |
| DEBAIN WERBROUCK Eline | le 20 mai 2016 |
| DE CASTRO Inès | le 22 mai 2016 |
| ZBICK Milly | le 9 juin 2016 |
| CHASSAGNE Adèle | le 30 juin 2016 |
| DAURENJOU Laura | le 24 août 2016 |
| FERRATON Maël | le 4 octobre 2016 |

Ils se sont unis

| | |
|--|----------------------|
| LAURENT Marie-Claude BOUCHEIX Jean-Marc | le 4 juin 2016 |
| RAFFIER Estelle BRESSION Kévin | le 18 juin 2016 |
| DANNAUD Joséphine RASTOIX Mathieu | le 18 juin 2016 |
| DE AMORIM Nadège DUTHEIL Romain | le 9 juillet 2016 |
| DUMONT Magalie VERDIER Franck | le 30 juillet 2016 |
| MONIER Delphine PONSONAILLE Arnaud | le 17 septembre 2016 |

Ils nous ont quittés

| | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| CHATEAUNEUF Yves | le 28 novembre 2015 |
| MONTAGNE Jean-Louis | le 5 décembre 2015 |
| FAURE Georges | le 28 février 2016 |
| VALENCE Jacques | le 18 mars 2016 |
| PEIXOTO Ana | le 23 avril 2016 |
| LEITE Joao | le 11 mai 2016 |
| PRANCHERE Jean-Pierre | le 10 juin 2016 |
| PEIXOTO Altino | le 28 juillet 2016 |
| CHATEAUNEUF Raymonde | le 3 août 2016 |
| HENRI Bernard | le 18 août 2016 |
| CAPDEVILA Patrice | le 29 août 2016 |
| BRAY Jacques | le 1 ^{er} septembre 2016 |
| MEYER Daniel | le 25 septembre 2016 |
| JEANNOT Odette | le 13 octobre 2016 |
| CAUTIER Edouard | le 14 novembre 2016 |



Gestion des déchets : le point sur la Tarification Incitative



Le 18 juin dernier, le Comité Syndical, assemblée délibérante du SBA, a voté à 94 % la mise en place d'une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) à compter de 2018**.

Cette tarification a pour objectif de responsabiliser chacun d'entre nous, en incitant à réduire ses déchets et mieux les trier. Ainsi, le coût des déchets pourra être maîtrisé : moins de déchets transportés, moins de kilomètres parcourus par les camions, moins de déchets à traiter, plus de déchets recyclés... C'est une tarification plus responsable et plus équitable.

Qu'est-ce que la TEOMi ?

► Aujourd'hui, la collecte, le transport et le traitement des déchets sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, incluse dans la taxe foncière, qui est un impôt. Celle-ci est calculée sur la valeur locative de l'habitation et ne prend en compte ni la quantité de déchets produits ni les revenus des foyers.

► A compter de 2018, cette taxe comprendra :
- une **part fixe** (pourcentage de TEOM),
- une **part incitative** liée à l'utilisation du service, soit la nature (*poubelle verte ou jaune, ou PAV*) et la quantité de déchets produite par chaque foyer.



La TEOMi, comment ?

Depuis 2014, un recensement a permis de mieux connaître les usagers et d'équiper les poubelles de puces électroniques, qui comptabilisent le nombre de collectes (chaque fois que la poubelle est levée).



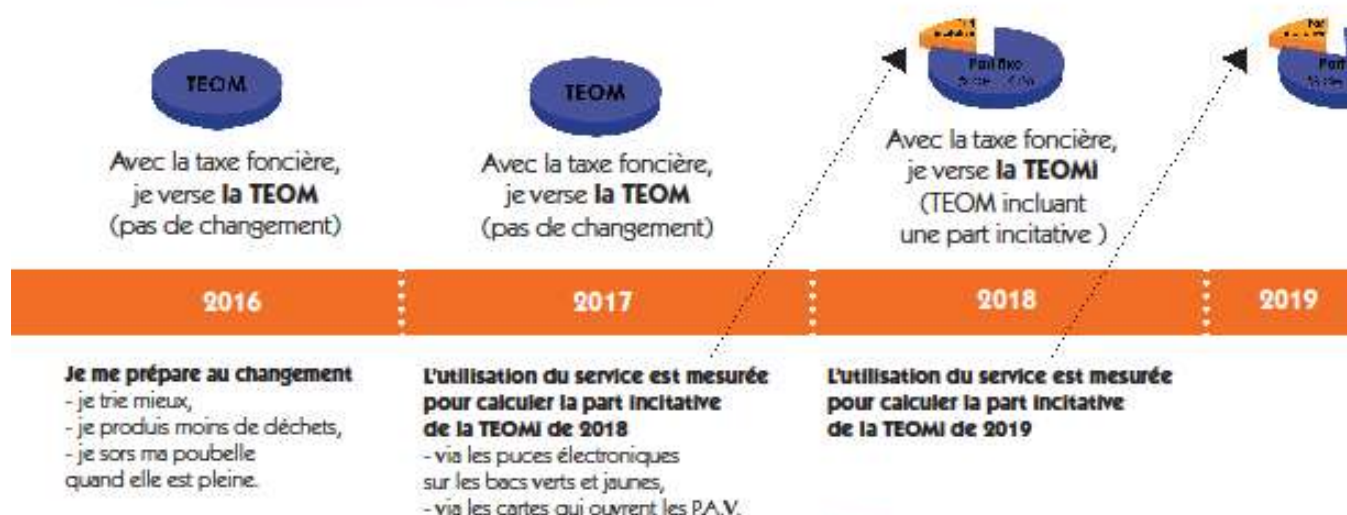
Parallèlement, des Points d'Apport Volontaire (PAV) sont implantés dans certains centres-bourgs du territoire. Une carte d'accès ouvre les colonnes et permet de compter le nombre de dépôts :



C'est en fonction de ce nombre de levées de bacs et d'apports en PAV que sera calculée la part incitative.

La TEOMi, quand ?

L'utilisation du service sera mesurée du **1^{er} janvier au 31 décembre 2017** pour être prise en compte sur la taxe foncière (TEOMi) **envoyée en octobre 2018**. Les modalités de mesure (pourcentage de part incitative et tarifs) seront votées chaque fin d'année.



La TEOMi, déjà des résultats !

Depuis l'annonce de la mise en place de la Tarification incitative sur le territoire du SBA, le comportement des usagers continue d'évoluer favorablement et le SBA enregistre chaque année une baisse des quantités de déchets collectés (les ordures ménagères ont diminué de 4,5% entre 2014 et 2015).

Les usagers sortent leurs poubelles moins souvent, entre 20 et 26 fois par an (poubelle verte), trient plus et adoptent de nouveaux gestes pour réduire leurs déchets (compostage, réemploi, stop-pub...).

Aujourd'hui en France, 4,5 millions d'habitants sont concernés par la TEOMi. Ce mode de tarification a déjà fait ses preuves, affichant en moyenne une baisse de 30% des quantités collectées...

Information sur les dépôts sauvages

Il est demandé à chaque usager de respecter les prescriptions du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et d'adopter en conséquence un comportement responsable et citoyen. Pour pallier les risques de dépôts sauvages, notamment autour des Points d'Apport Volontaire, une équipe d'agents de prévention des incivilités a été constituée. Ils sont habilités à veiller au respect de la réglementation et peuvent agir pour sanctionner les infractions en adressant aux auteurs identifiés une facture correspondant au nettoyage et à la remise en état des lieux. Elle est recouvrée par le Trésor Public.



Le SBA vous accompagne !

Pour + d'informations sur la TEOMi, la réduction et le tri des déchets :
04.73.647.444 / www.sba63.fr



Services médicaux

SAMU 15

POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

CABINET MEDICAL : 1 bis rue de Riom
Dr LOT et Dr LOPES

04 73 63 05 87

DENTISTE : 5 rue de Riom
Dr LAMADON

04 73 33 93 02

PHARMACIE : 1 bis rue de Riom
Mr GRATADEIX

04 73 33 90 12

INFIRMIERE : 6 bis rue Pont-Neuf (sur RV)
Mme LIABEUF-RABANET

04 73 33 92 19

DIETETICIENNE : 6 bis rue Pont-Neuf (sur RV)
Mme SERVIER

06 33 91 75 66

PODOLOGUE : 6 bis rue Pont Neuf (les jeudis)
Mr FAURE

04 73 97 49 93

MASSEURS-KINESITHERAPEUTES : 4 rue Floralties
Mme BOURRUT-LACOUTURE

04 73 33 92 70

6 bis rue Pont Neuf
Mrs JARLIER, VIDALIN, GALLON, Mmes SOULIE, BARGE

04 73 33 95 00

Rénovation du Presbytère



La rénovation du presbytère par l'OPHIS permettra à notre parc de logements sociaux de s'accroître de **5 appartements** : 3 T3 et 2 T2 qui devraient accueillir leurs premiers locataires en fin d'année.